

Notice: A session had already been started - ignoring session_start() in /home/sportetc/www/wp-content/themes/sportetcitoyennete/header.php on line 1



[_ \(https://www.sportetcitoyennete.com\)](https://www.sportetcitoyennete.com)

[Accueil \(https://www.sportetcitoyennete.com\)](https://www.sportetcitoyennete.com) » Evénements sportifs et protection de l'environnement

CATÉGORIES:

ARTICLE ([HTTPS://WWW.SPORTETCITOYENNETE.COM/BIBLIOTHEQUE?TYPES\[\]=ARTICLE](https://www.sportetcitoyennete.com/bibliotheque?types[]=ARTICLE))

JEAN-LOUP CHAPPELET ([HTTPS://WWW.SPORTETCITOYENNETE.COM/NOS-EXPERTS?EXPERTS\[\]=JEAN-LOUP-CHAPPELET](https://www.sportetcitoyennete.com/nos-experts?experts[]=JEAN-LOUP-CHAPPELET))

ENVIRONNEMENT ([HTTPS://WWW.SPORTETCITOYENNETE.COM/BIBLIOTHEQUE?DOMAINES\[\]=ENVIRONNEMENT](https://www.sportetcitoyennete.com/bibliotheque?domaines[]=ENVIRONNEMENT))

Evénements sportifs et protection de l'environnement

Par Jean-Loup Chappelet, Professeur, Université de Lausanne (Suisse) et membre du comité scientifique Sport et Citoyenneté

Le sport, comme toute activité humaine, a un impact environnemental qui peut être évité, limité ou compensé. Les événements sportifs ont été particulièrement critiqués pour leur fort impact. Ce bref article essaye de faire la part des choses et avance quelques solutions pour que le monde du sport et ses manifestations contribuent mieux à la protection de notre environnement.

On peut distinguer trois types d'impact environnemental d'une manifestation sportive : l'avant, le pendant et l'après. On ne le dira jamais assez, l'impact pendant l'événement est limité car ponctuel, lié à la durée de l'événement, de quelques heures à quelques jours. Seules les très grandes manifestations comme les Jeux olympiques et paralympiques ou la Coupe du monde de football, qui durent plusieurs semaines, engendrent une production de déchets ou une consommation énergétique inhabituelle du fait des millions de personnes qui visitent leurs sites à cette occasion. L'impact est alors concentré dans le temps et l'espace, mais serait plus ou moins le même si ces visiteurs restaient et consommaient chez eux ou visitaient d'autres lieux (les résidents ne changent rien à l'impact). Il en va de même des milliers de sportifs qui participent aux centaines de marathons populaires qui sont organisés chaque année sur la planète (depuis le premier marathon de Boston en 1897). A moins de réduire fortement ces activités sportives, voire d'abandonner tout événement sportif ou autre qui attire des foules, on ne voit pas très bien comment supprimer cet impact environnemental. On peut éventuellement le compenser. Il convient néanmoins d'adopter des mesures liées aux transports (par exemple la gratuité des transports en commun pour les détenteurs de billets, comme ce fut le cas aux Jeux de Londres 2012) ou des initiatives liées à la consommation (par exemple en recyclant les gobelets vendus avec les boissons sur les sites). Les organisations sportives devraient pouvoir imposer ces mesures et être jugées sur leur mise en place.

Rénover les infrastructures existantes

Avant l'événement, l'impact environnemental est essentiellement dû aux constructions d'installations sportives si elles n'existent pas déjà. Là encore, ce sont les très grandes manifestations qui sont concernées car les plus petites ou les courses populaire utilisent en général des installations ou infrastructures existantes. Il est essentiel que les installations et aménagements *ad hoc* soient faits en temps utile en protégeant l'environnement des sites, en utilisant

des matériaux adaptés et en planifiant les bâtiments pour qu'ils optimisent leur usage de l'énergie. Les bons architectes doivent tenir compte de ces contraintes et les cahiers des charges des constructions ou rénovations doivent les imposer, ceci sous la responsabilité des autorités locales, municipales ou régionales, qui sont la plupart du temps constructrices puis propriétaires des installations. Il faut souligner que la rénovation d'installations existantes est souvent une façon de limiter les impacts environnementaux à l'instar d'une des patinoires des Jeux de Turin 2006 qu'un grand architecte italien ressuscita à partir d'une halle construite plusieurs années auparavant puis abandonnée (*La Palavela*).

Le succès environnemental d'un événement sportif dépend de sa planification

Après l'événement, l'impact environnemental va dépendre essentiellement de l'usage fait des installations et constructions réalisées. Cet usage doit être planifié à l'avance pour éviter que les villes hôtes ne se retrouvent avec des installations surdimensionnées, très difficiles à exploiter de façon équilibrée après l'événement (notamment si elles doivent être reprises par des sociétés commerciales). Les autorités publiques, et tout particulièrement l'État-hôte, doivent résister aux demandes des organisations sportives qui voudraient bien sûr que les événements soient organisés dans des arènes les plus vastes possibles. Elles doivent aussi ne pas succomber aux sirènes du prestige comme ce fut apparemment le cas pour le stade surdimensionné de Manaus construit pour la Coupe du monde Brésil 2014. Cette planification indispensable permettra, au-delà d'une réduction de l'impact environnemental, un véritable développement durable de la région. Une des façons de limiter la taille des arènes tout en permettant à des supporters de vivre l'événement est de développer les sites gratuits avec écrans géants qui retransmettent la manifestation et contribuent à son atmosphère (fan zones ou sites dits de *public viewing*). Cette simple mesure augmenterait le nombre de villes candidates à l'organisation d'événements (dans des installations raisonnables et existantes). Par contre, des installations provisoires ne semblent pas adaptées à une réduction de l'impact environnemental du fait de leurs coûts et aussi de la difficulté de les transférer ailleurs (cf. stade de volley de plage de Pékin 2008 qui est aujourd'hui en ruine).

Finalement, le succès environnemental d'un événement sportif dépend beaucoup plus de sa planification avant et après que de son déroulement pendant la manifestation elle-même, et chaque partie prenante doit assumer ses responsabilités.

Cet article est issu de la revue 34: Sport et Environnement
(<https://www.sportetcitoyennete.com/articles/sport-environnement-revue-n34>)



Notice: Undefined index: membreConnecte in `/home/sportetc/www/wp-content/themes/sportetcitoyennete/sidebar-bibliotheque.php` on line 9

➤ ADHÉRER (<https://www.sportetcitoyennete.com/adherer>)

Tweets

Inscrivez-vous à la newsletter

Agenda

< > Aujourd'hui

Mois Mon planning

avril 2020

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10

Soutenu par

Mécènes



PARIS

Nos bureaux déménagent bientôt!

ANGERS

11, rue Alexandre Fleming

49066 ANGERS

Tel : (00 33) 02 41 36 21 96

BRUXELLES

House of sport

Avenue des Arts 43

B1040 BRUXELLES

Mentions légales (<https://www.sportetcitoyennete.com/mentions-legales>) - Le Cerkle - (<http://www.agence-de-communication-angers.fr>) 2017 © Sport et Citoyenneté ® Tous droits réservés (<http://www.sportetcitoyennete.com>)